

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2019-51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le mercredi trois Juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 Mai deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, , Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Marie-Laurence Morange, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Magdaleina Fredon délégation à Guy Ratinaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Agnès Varachaud délégation à Eric Dombroy, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard.

Secrétaire de séance : Raoul Réchignac

Objet : CDDI 2018-2021, Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne : mise en place de la signalétique des chemins de trail.

Monsieur le Président expose que par délibération n°2019-02 en date du 07 février 2019, le Conseil Communautaire a adopté une délibération portant extension de l'intérêt communautaire, reconnaissant comme étant d'intérêt communautaire « l'aménagement, l'entretien et la valorisation de tout nouveau site et/ou équipement contribuant au développement des sports de nature ».

Les chemins de trail actuellement mis en place sur les communes de Saint-Auvent, Saint-Cyr et Cognac-la-Forêt entrent dans ce dispositif.

Dans ce cadre, les services du Conseil Départemental nous ont informé que la signalétique de ces chemins de trail pouvait être subventionnée via le CDDI 2018-2021, et ce à hauteur de 45%.

Le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition et la mise en place de ces panneaux pourrait se décomposer ainsi qu'il suit :

Montant total des dépenses (H.T)	2845,20 €
Montant total des dépenses (T.T.C.)	3414,24 €
<u>FINANCEMENT</u>	
Subvention Conseil Départemental (45%)	1280,34 €
F.C.T.V.A	560,07 €
Fonds propres	1573,83 €
Total	3414,24 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer la demande de subvention au titre du CDDI auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD